



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par :

Francine MALIVERNET

Gestionnaire agréments

Tél : 05 49 03 11 30

Mél : francine.malivernet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le

- 6 SEP. 2022

GCDS 19
PUY PINCON
19000 TULLE

Références :

Vu les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu les articles R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du 30 mai 2022 portant subdélégation de signature ;

Vu la certification délivrée par votre organisme certificateur (Bureau Veritas) reçue le 17 mai 2022 ;

Agrément

pour la distribution et l'application en qualité de prestataire de service
de produits phytopharmaceutiques

Référence : LI00029

Délivré à : GCDS 19

SIRET : 95006102800029

Domicilié : Puy Pincon
19000 TULLE

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916

87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>



pour l'exercice des activités :

- de mise en vente, vente ou distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs professionnels de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats ;
- d'application, en qualité de prestataire de services, de produits phytopharmaceutiques « hors traitement de semences » ;

Sont couverts par cet agrément les établissements et sites visés dans le tableau suivant :

ETABLISSEMENT	N° SIRET	PERIMETRE	CODE POSTAL	COMMUNE
GCDS 19	95006102800029	DPRO/APPLICATEUR Hors traitement de semences	19000	TULLE

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le Chef du SRAL
L'Adjoint

Olivier CRÉTON